

MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le six avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire de Port Saint Louis du Rhône.

Il propose ensuite de désigner Madame Aurore RAOUX comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame RAOUX procède à l'appel des membres présents. Il dénombre 25 présents, 4 procurations. Cela donne 22 voix à la majorité «Port-St-Louis pour tous», 7 voix pour « Port-St-Louis rassemblé pour construire l'avenir».

Sont présents : Jean-Marc CHARRIER, Georgette TAFFIGNON, Oula AZOUZ, Sophie MICHEL, Roland MONTURLI, Annie STAMATIOU, Paulette PANICHI, Alain CAVASSILA, Jean-Claude NAVEILHAN, Claudine SCOTTO, Valérie COULOMB, Laurence CHABERT, Régis SCHROETTER, Philippe LIOZON, Aurore RAOUX, Angélique POLI, Kader SARI, Céline CORRAO, Aurélie GRACH, Aline CIANFARANI, Philippe CAIZERGUES, Frédéric ROUGON, Céline SALIBA, Ghislaine GUARRACINO, Sonia GRACH.

Procuration : Pierre SPERTA pour Annie STAMATIOU, Mas TOURE pour Kader SARI, Randal TARIKET pour Aurore RAOUX, Martial ALVAREZ

Madame Sophie MICHEL arrive à 18 h 15 pour la question n° 2010/026 (pas de procuration durant son absence) ; Mademoiselle Aurélie GRACH arrive à 18 h 02 après le vote du PV (pas de procuration) ; Monsieur Philippe CAIZERGUES arrive à 18 h 10 pour la question n° 2010/020 (pas de procuration durant son absence) ; Madame Céline SALIBA arrive à 18 h 07 après le vote du PV (pas de procuration).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la 3^{ème} séance du Conseil Municipal de l'année 2010.

Monsieur le Maire passe au vote du Procès Verbal du 10 mars 2010, il est adopté à l'unanimité.

Par la suite, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS

2010/013	03/02	Signature d'une convention avec le San/Ouest Provence pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du C.U.C.S.
2010/014	5/02	Renouvellement de la convention Ecopass avec la Société Air Liquide pour une durée de 5 ans
2010/015	22/02	Signature d'un contrat de prestations de service concernant le spectacle du carnaval de la crèche le 18 mars avec l'association PREUM'S

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour porté sur la convocation.

ADMINISTRATION GENERALE

2010/019 Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés

FINANCES

Vote des comptes administratifs 2009

2010/020 Budget ville
2010/021 Régie des transports
2010/022 du Port de Plaisance

Vote des comptes des gestions 2009

2010/023 Budget ville
2010/024 Budget annexes

2010/025 Affectation des résultats budgétaires de la ville
2010/026 Affectation des résultats des budgets annexes
2010/027 Détermination des taux d'imposition directe de l'exercice 2010

Vote des budgets primitifs exercice 2010

2010/028 Ville
2010/029 Régie des transports
2010/030 du Port de Plaisance

2010/031 Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local

2010/032 Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité

2010/033 Demande de subvention auprès du Conseil Général : aide aux travaux de sécurité routière

2010/034 Fixation de tarifs communaux

CULTURE – ENFANCE – ENSEIGNEMENT - SPORT

2010/035 Dotation aux écoles – année scolaire 2010/2011

ADMINISTRATION GENERALE

2010/019 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'en application de l'article L 5333-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications d'inventaire sont traitées par délibérations concordantes de l'organe délibérant du SAN-OUEST PROVENCE et des Conseils municipaux des communes membres.
Il y a donc lieu de se prononcer ce jour sur les modifications d'inventaire telles qu'issues de la délibération suivante : n° 49/10 du 12 mars 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mises à jour d'inventaire jointes en annexe 1.

FINANCES

Vote des comptes administratifs 2009

2010/ 020 - Budget ville

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

Pour l'année 2009, il porte sur les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant en EUROS
Résultat d'investissement de l'exercice 2008	- 2 053 098.84
<i>Opérations de l'exercice 2009</i>	
Dépenses	3 989 285.00
Recettes	5 576 267.29
Solde d'investissement cumulé exercice 2009	- 466 116.55

Les restes à réaliser en investissement pour 2009 portent sur un total en dépenses de

649 069.32 € et en recettes de 543 567.44 € qui sont repris au budget primitif 2010.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant en EUROS
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 après affectation	14 719.04
<i>Opérations de l'exercice 2009</i>	
Dépenses	11 633 675.41
Recettes	12 730 159.28
Excédent de fonctionnement cumulé exercice 2009 avant affectation	1 111 202.91

2010/021 - Régie des transports

Pour l'année 2009, les résultats de la gestion de la régie des transports font apparaître les éléments suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant en EUROS
Excédent de l'exercice 2008	70 008.25
<i>Résultat de l'exercice 2009</i>	
Dépenses	25 977.31
Recettes	21 693.26
Excédent total pour 2009	65 724.20

SECTION D'EXPLOITATION	Montant en EUROS
Résultat de l'exercice 2008	36 366.54
Résultat de l'exercice 2009	
Dépenses	68 216.98
Recettes	82 566.02
Résultat cumulé exercice 2009	50 715.58

2010/022 - du Port de Plaisance

Pour l'année 2009, les résultats de la gestion du port de plaisance font apparaître les éléments suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant en EUROS
Excédent de l'exercice 2008	682 126.77
<u>Résultat de l'exercice 2009</u>	
Dépenses	145 817.01
Recettes	104 155.73
Excédent total pour 2009	640 465.49

Les restes à réaliser en investissement pour 2009 portent sur un total en dépenses de

126 399.56 € qui sont repris au budget primitif 2010.

SECTION D'EXPLOITATION	Montant en EUROS
Excédent de l'exercice 2008	188 587.98
<u>Résultat de l'exercice 2009</u>	
Dépenses	413 327.07
Recettes	474 228.86
Excédent cumulé exercice 2009	249 489.77

Madame Saliba intervient sur le compte administratif du port de plaisance, elle note un excédent du Port de plaisance et son groupe et elle s'en réjouissent.

D'une manière générale, les comptes administratifs montrent la bonne santé de la ville et ils s'estiment contents.

Monsieur le Maire est ravi de cette remarque, le port de plaisance est en effet en excédent et il fait remarquer que ces finances là ne servent qu'au Port de Plaisance et pas à la ville, comme le veut la loi.

Après débat et en l'absence de Monsieur le Maire conformément au Code Général des Collectivités territoriales qui cède la Présidence à Madame Georgette TAFFIGNON ; les comptes administratifs de la Ville et des budgets des régies des transports et du Port de Plaisance sont adoptés séparément à 20 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

Vote des comptes de gestion 2009 **2010/023 - budget ville**

Le compte de gestion du Budget général exercice 2009, après contrôle de sa concordance avec les comptes administratifs est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, celui-ci accepte la délibération à l'unanimité.

2010/024 - budgets annexes

Les comptes de gestion des budgets annexes de la régie des transports et du budget du port de plaisance, de l'exercice 2009, après contrôle de leur concordance avec les comptes administratifs sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte la délibération à l'unanimité

2010/025 - Affectation des résultats budgétaires de la ville

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement du dernier exercice clos de 1 111 202.91 €

Le Conseil Municipal accepte à 21 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 abstentions pour « Rassemblés pour construire l'avenir » d'affecter les excédents de fonctionnement 2009 précisés au budget primitif 2010 pour 466 116.55 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » section d'investissement et de conserver le reliquat de ces excédents soit 645 086.36 € en section de fonctionnement.

2010/026 - Affectation de résultats des budgets annexes

Le compte administratif 2009 du budget annexe du port de plaisance fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 249 489.77 €

Le compte administratif 2009 du budget de la régie des transports fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 50 715.58 €

Le Conseil Municipal accepte de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du port de plaisance en section de fonctionnement en report pour un montant de 249 489.77 € de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe de la régie des transports en section de fonctionnement en report pour un montant de 50 715.58 €, à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 abstentions pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

2010/027 - Détermination des taux d'imposition directe de l'exercice 2010

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition comme suit :

- De maintenir le taux de la taxe d'habitation à 18,60 %,
- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 41.88 %,
- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 84.24 %,
- De fixer le montant des impôts locaux au Budget Primitif 2010 à la somme de 5 449 400.00 €

Monsieur Philippe CAIZERGUES précise : « après 3 années d'exercice budgétaire, nous constatons 3 excédents supplémentaires et nous nous retrouvons avec un excédent de 1.9 millions d'euros pour cette année, cet excédent ne peut pas servir à n'importe quel engagement, comme vous l'avez précisé, mais il est nécessaire à la trésorerie de la commune.

Cet excédent est considéré comme compte consolidé de la commune par le percepteur et donc sert en trésorerie et non en affectation budgétaire.

Ces excédents résultent de 2007, 2008, 2009 ; en mars 2009 vous avez décidé au vue de la situation catastrophique de la ville d'augmenter les taxes du foncier bâti et la taxe d'habitation, cet excédent

une fois les dépenses payées est de 1.9 millions et vous continuez à ponctionner 1 million d'euros supplémentaire aux contribuables, nous vous conseillons de ramener les taux d'imposition à mars 2008 donc à une juste proportion, il n'est pas nécessaire d'avoir des augmentations systématiques puisque d'année en année vous dégager un excédent. Si vous ne souscrivez pas à cette démarche nous voterons contre. »

Monsieur le Maire indique « qu'il est difficile de noter que la majorité gère bien la commune et d'être d'accord quand on est dans l'opposition.

Notre gestion est saine et honnête, nous avons une capacité d'autofinancement qui permet de résorber le déficit cumulé par la gestion antérieure et nous prévoyons des investissements intéressants pour la population. Les choix en matière de gestion se sont portés à partir des besoins exprimés par la population, c'est la raison pour laquelle nous avons augmenté l'aide au mouvement associatif, il passe de 1 million l'an dernier à 1.3 million cette année.

Quand nous sommes arrivés, nous avons effectué un certain nombre d'audit dont un audit financier qui a fait apparaître les difficultés que vous nous avez laissées (taxe professionnelle dégressive et dettes à rembourser).

L'augmentation des bases foncières de 28 % vous a permis de diminuer les taux d'imposition directe, sinon vous n'auriez pas pu le faire.

Aujourd'hui il y a une incertitude qui plane sur les collectivités, demain nous ne savons pas si nous serons créateur, nous avons donc besoin de recettes.

Nous entendons vos remarques et nous prenons note de votre décision ».

Après débat le Conseil Municipal accepte à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir » la délibération.

Votes des Budgets Primitifs exercice 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Budgets Primitifs exercice 2010 dont les résultats sont les suivants :

2010/028 – Ville

- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur 5 466 116.55 €
- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur 13 342 631.36 €

Monsieur Philippe CAIZERGUES indique que : « Sur le Budget Primitif 2010 de la ville sur les recettes, nous constatons que vous maintenez un certain climat pour inquiéter les Port-Saint-Louisiens, pour les neutraliser quant à leur analyse de votre gestion et votre Débat d'orientation Budgétaire, nous aurions en 2010 comme pour 2009 une suppression de la Dotation de Solidarité Rurale nous constatons aujourd'hui que la DSR est là et qu'elle est plus haute que l'an dernier. Nous déplorons que l'Etat, la Région et le Département ne soient pas plus généreux à notre rencontre mais cela ne nous exonère pas d'être économes avec l'argent des contribuables.

Par rapport à votre rapidité à régler le déficit d'investissement budgétaire de l'an dernier, c'est tout simplement que les emprunts prévus d'immobiliser ont été annulés et en 2009, 2.4 millions d'emprunt ont été effectués, ce qui a permis de financer les investissements.

Merci pour l'autosatisfaction que vous nous distillez.

Au niveau des dépenses, c'est une inscription nouvelle de 3.5 millions d'emprunt supplémentaires, le taux d'endettement de la commune est presque de 6 millions en 2 ans, de 100 euros de taux

d'endettement par habitant, on va facilement passer à 400 voire 500 euros et cet endettement est payé par les contribuables.

Sur les dépenses de fonctionnement, les frais d'alimentation et de réception augmentent de 50 000 euros, les études et les recherches passent de 50 000 à 590 000 euros. A l'époque je demandais à mes services techniques de n'intervenir que sur ce qui était obligatoire afin d'économiser l'argent de la commune.

Les entreprises extérieures passent de 143 000 euros à 266 000 euros de prestations, si un certain temps on avait eu cet affichage de faire appel à des prestations extérieures on nous aurait soupçonnés de vouloir privatiser les services municipaux. Nous serons donc vigilants sur vos engagements.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Caizergues de conclure car le temps de parole indiqué de 3 minutes dans le règlement intérieur est passé ; Monsieur le Maire précise que Monsieur Caizergues a parlé durant 6 minutes.

Monsieur Caizergues s'obstinant à continuer de parler, Monsieur le Maire, afin de ramener le calme décide de suspendre la séance.

Monsieur le Maire et les élus de la majorité quittent la salle de réunion à 18 h 35.

Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 42. Il demande à Monsieur Caizergues, afin d'avoir des séances sereines, de bien vouloir respecter à l'avenir le règlement intérieur.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Caizergues a participé à la commission des finances durant laquelle il aurait pu aborder les questions dans le détail comme il le fait en ce moment.

En ce qui concerne les finances, Monsieur le Maire indique qu'à Fos durant une réunion avec l'ensemble des élus du Scot, Monsieur Caizergues s'inquiétait des réformes de l'état concernant la taxe professionnelle et les collectivités territoriales. Il est surpris des propos de l'opposition en disant qu'il veut noircir le tableau.

Monsieur le Maire poursuit : « Nous sommes inquiets et un grand nombre de collectivités également. Nous avons manifesté le 25 février pour protester devant l'Assemblée Nationale contre, ce que nous estimons être, une atteinte à la démocratie.

En ce qui concerne notre ville, nous avons demandé des subventions auprès du Conseil Général, des travaux sont nécessaires au sein de la commune. Vous avez été Maire durant 19 ans et les voiries et les bâtiments communaux sont dans un état lamentable, il n'y a pas eu de travaux de fonds, et nous allons remettre à flot cette ville afin que celle-ci réponde à l'attente des populations.

Au budget 2009, vous aviez inscrit 9.5 millions euros d'emprunt, heureusement que nous n'avons pas levé l'emprunt à cette époque, car nous n'aurions pas pu réaliser les travaux. Aujourd'hui, il faut 53 millions d'euros pour remettre la ville en état, et nous avons fait le pari d'y arriver.

Quant au mouvement associatif, c'est avant tout des habitants qui se regroupent bénévolement et nous allons les aider, nous allons créer une charte afin que ces hommes et ces femmes puissent faire le maximum pour cette ville. Nous en sommes fiers, je crois que l'acte fondateur est de faire une ville accessible à tous. La ville est en construction, le nombre d'habitants augmente d'année en année et nous faisons le nécessaire pour que tout le monde ait un logement décent ».

Après débat, la délibération est acceptée à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir ».

2010/029 - Régie des transports

Le Conseil Municipal approuve à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir » le vote du budget primitif de la régie des transports qui s'équilibre à hauteur de 150 000.00 € en investissement et de 89 121.58 € en section d'exploitation.

2010/030 - Port de Plaisance

Il est proposé d'approuver le vote du Budget Primitif du Port de Plaisance qui s'équilibre à hauteur de 963 216.26 € en investissement et de 750 989.77 € en section d'exploitation.

Monsieur Philippe Caizergues tient à préciser : « Le Compte Administratif du port de plaisance génère un bénéfice pour la commune, des investissements importants ont été réalisés comme le marché aux pêcheurs qui a coûté cher et vous voulez nous faire croire que vous inscrivez en investissement 493 000 euros. Vous allez investir cela dans le port de plaisance, vous avez voulu faire ceci de manière à ce que le Budget Primitif soit équilibré, mais vous ne pourrez pas réaliser tout cela, cet argent qui était en excédent l'an dernier vous allez le dépenser d'ici le mois de décembre. Cela est impossible, c'est juste un équilibre. On verra au si en 2010 vous allez vraiment réaliser ce que vous dites ».

Monsieur le Maire répond « pendant des années nos amis de la SNSM ont été logés dans des bâtiments du PAM dans des conditions précaires. Ils nous ont fait part de leurs inquiétudes car la vedette de la SNSM est située au nord du Port central et les locaux de l'autre côté du pont et dans le même temps des associations de plaisanciers présentes dans le Port nous ont sollicités pour avoir des locaux.

Donc dans l'investissement prévu pour cette année au titre du Port, nous devons agrandir la capitainerie afin d'avoir des locaux conséquents pour les associations qui sont autour du port et un espace convivial pour les plaisanciers. Il est nécessaire de développer cette vocation maritime de Port-St-Louis du Rhône, vous verrez que l'investissement prévu sera au rendez-vous ».

La délibération est acceptée à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » et 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir ».

2010/031 - Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local

Dans le cadre du programme d'investissement proposé au titre de l'année 2010, certains travaux ou acquisitions peuvent faire l'objet d'une participation financière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre du F.D.A.D.L. 2010 pour les projets suivants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OPERATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Acquisition foncière terrain de l'Etat	Reconduction 200 000 €	
Aménagement du Rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville	200 000 €	239 200 €
Réhabilitation de l'Ecole Jules Verne	125 482 €	150 076,47 €
Etudes de faisabilité et diagnostic pour installation de bornes à eau et électrique pour le marché hebdomadaire	20 000 €	23 920 €
Réhabilitation des locaux du Stade Taberner et du Gymnase V. Barel	49 750 €	59 501 €

2010/032 - Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité

Dans le cadre du programme d'investissement proposé au titre de l'année 2010, certains travaux ou acquisition peuvent faire l'objet d'une participation financière. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre des travaux de proximité 2010 pour les projets suivants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OPERATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Remplacement des menuiseries D. Casanova	75 250 €	89 999 €
Réfection des cours centrale et sud de l'école J. Verne	83 615 €	100 003,54€

Remplacement des menuiseries extérieures – Ecole J. Verne	167 224 €	199 999,90 €
Viabilisation d'un terrain Mallebarge II	125 418 €	149 999,93 €
Remplacement Climatisation Salle M. Pagnol	45 990 €	55 004,04 €
Réfection de la cour de l'école Paul Eluard	40 133 €	47 999,07 €
Aménagement de l'aire de camping car	45 987 €	55 000,45 €
Travaux au cimetière communal : - Aménagement de caveaux - Création d'un columbarium	29 934 €	35 801,06 €

Monsieur Philippe Caizergues précise : «on retrouve dans vos délibérations un certain nombre de propositions d'investissement qui ressemblent beaucoup à ce qui avait été prévu par l'ancienne municipalité en 2008. Ce sont des dossiers qui étaient engagés et conçus et sur lesquels vous revenez maintenant.

Pour tout ce qui est « demandes de subventions », nous les voterons puisqu'elles apportent un soulagement dans les engagements financiers ».

Monsieur le Maire répond : «si c'était aussi simple que cela pourquoi les travaux n'ont pas été faits à votre époque. Les Port-St-Louisiens ne se sont pas trompés, et effectivement nous allons les réaliser, vous ne votez pas le budget et lorsque nous proposons les investissements que nous allons faire, vous les votez ».

Monsieur Philippe Caizergues tient à rappeler : « votre manière de représenter la chose est particulière, vous dites, on ne vote pas le budget mais les « subventions » ; je précise donc que même si nous ne sommes pas d'accord sur certains points nous voterons néanmoins les subventions ».

Il poursuit : « pour l'aménagement des aires de camping-cars, en juin 2008 on a voté une régie pour percevoir 6 euros par jour, vous deviez régler le problème des camping cars, les camping caristes sont allés 500 m plus loin derrière le port de pêche bien au vu du panneau stationnement interdit. Ce qui veut dire que la ville n'a rien perçu sur la régie des camping-cars, on estime la recette perdue à 30 000 euros sur un an. On espère que les investissements prévus vont permettre de régulariser tout cela ».

Monsieur le Maire explique que la situation des camping-cars va être régularisée, tout va être mis en œuvre pour y arriver, y compris faire respecter la réglementation.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2010/033 - Demande de subvention auprès du Conseil Général : aide aux travaux de sécurité routière

Dans le cadre du programme d'investissement proposé au titre de l'année 2010, certains travaux ou acquisition peuvent faire l'objet d'une participation financière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, une subvention d'un montant le plus élevé possible dans le cadre des Travaux de Sécurité routière 2010 pour les projets suivants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OPERATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Mise en sécurité du parking Nord du Parc du Ponant	15 050 €	17 999,80 €
Acquisition 5 ralentisseurs berlinois	11 890 €	14 220,44 €
Création d'un éclairage public avenue G. Péri	15 050 €	17 999,80 €
Mise aux normes de l'éclairage public Avenue du Port et Rue Pierre Semard	17 559 €	21 000,56 €

2010/034 – Fixation de tarifs communaux

Suite à une forte demande de diverses associations concernant la reprographie de documents, et afin d'assurer au mieux le fonctionnement de ce service que peut rendre la municipalité à celles-ci, il est créé, à partir du 3 mai 2010, une régie municipale de recettes « photocopies ».

Ce service, centralisé à la Maison des Associations, sera effectué soit directement sur le site – photocopies en noir et blanc – soit au service communication – photocopies couleur.

Les tarifs seront fixés selon le tableau ci-dessous :

Tarifs TTC par copie

TYPE	COULEUR		NOIR ET BLANC Au-delà de 2000 copies		DUPLICOPIEUR (Noir, bleu ou marron) A partir de 2000 copies	
	R	R/V	R	R/V	R	R/V
A4	0,08€	0,14€	0,02€	0,04€	0,02€	0,04€
A3	0,015€	0,28€	0,05€	0,08€	0,05€	0,07€

Madame Cianfarani estime que c'est une heureuse initiative, car le budget pour l'achat d'une photocopieuse est important. Elle demande si les associations d'Arles vont bénéficier des mêmes avantages que les associations de Port-St-Louis.

De plus certains ont pu constater que des services étaient rendus aux administrés : prêts de matériel, de voitures etc... les associations pourront-elles bénéficier elles aussi de ce genre d'avantages ?

Monsieur le Maire est surpris des propos de Madame Cianfarani dans la mesure où ce genre d'avantages pour les administrés est formellement interdit.

Les associations dans la mesure du possible disposent de prêt de véhicules et autres, à partir du moment où elles le demandent et où cela rentre dans un cadre bien particulier.

Je laisse le soin à Madame Raoux de répondre à la première question

Madame Raoux explique que ce sont les associations qui se trouvent dans le livret qui avait été distribué en septembre puisqu'elles sont partenaires de la ville, pour les autres associations arlésiennes, les demandes seront examinées au cas par cas.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs selon le tableau ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document qui seront nécessaires à cette opération

CULTURE-ENFANCE-ENSEIGNEMENT-SPORT

2010/035 - Dotation aux écoles – année scolaire 2010/2011

Depuis la loi sur la décentralisation, les communes sont chargées des équipements et matériels des écoles maternelles et élémentaires.

La ville de Port Saint Louis du Rhône contribue à la scolarité des élèves à travers le financement des fournitures scolaires, l'entretien et la réfection des locaux, des intervenants extérieurs, d'une partie du financement des classes transplantées, des projets pédagogiques ainsi que l'investissement en mobilier et matériel.

La municipalité, attribue une dotation de fonctionnement pour l'achat de fournitures scolaires en réaffirmant le principe de la gratuité, qui dans une période marquée par des difficultés économiques et sociales grandissantes, est plus que jamais l'une des conditions de l'égalité des chances.

L'engagement de la collectivité dans le cadre du budget de fonctionnement porte sur :

- l'opération de renouvellement des manuels scolaires réalisée depuis 3 ans et qui arrive à échéance en 2010 pour 6500€
- le financement des projets pédagogiques (Aide Local au Projet d'Ecole pour la Réussite Scolaire ou ALPERS) pour 10000€
- la réévaluation des dotations scolaires avec une indexation à 2 % pour les 4 écoles maternelles et les 3 écoles élémentaires.

Répartition de la dotation scolaire

Pour les écoles maternelles

- Danièle CASANOVA	03classes	3761.89€
- Louise MICHEL	03 classes	3799.73€
- Anne FRANK	05 classes	5966.06€
- France BLOCH	05 classes	5895.11€

Pour les écoles élémentaires

- Jules VERNE	10 classes	9529.37€
- Romain ROLLAND	08 classes	8904.91€
- Paul ELUARD	09 classes	9654.53€

Rased		1908.50 €
-------	--	-----------

Le montant global des dotations tient compte de la répartition des crédits (obligation imposée par la M 14)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des dotations aux écoles pour l'année scolaire 2010/2011 conformément au tableau figurant en annexe 2.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance à 19 h 15.